

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme
Herausgeber: Office central suisse du tourisme
Band: 2 (1942)

Anhang: Comptes annuels 1942
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OFFICE CENTRAL SUISSE DU TOURISME
ZURICH

Comptes annuels
1942

Rapport de la Commission de Contrôle

sur l'examen du bilan et des comptes annuels de 1942
de l'O.C.S.T. les 7 et 8 avril 1943.

Les commissaires-vérificateurs des comptes soussignés ont examiné le bilan de l'O.C.S.T. au 31 décembre 1942 et en ont constaté la parfaite concordance avec les livres et la tenue régulière de ceux-ci. Nous avons pu nous convaincre de l'existence des valeurs mentionnées dans les comptes. Les nombreux sondages auxquels nous avons procédé nous ont laissé une bonne impression quant à la comptabilité dans son ensemble. L'excédent de recettes de l'année 1942, qui accuse un montant de Fr. 179,786.85, a été attribué au fonds de compensation.

Le fonds pour concours graphiques et littéraires, géré séparément, accuse une fortune de Fr. 135,302.05; il est à incorporer au bilan de l'O.C.S.T. comme poste compensé.

Nous proposons à l'assemblée générale d'approuver le bilan et les comptes annuels de 1942, et de donner décharge aux organes de l'administration.

Zurich, le 8 avril 1943.

sig. Rüfenacht,
sig. P. Juon,
sig. F. Tissot.

Dépenses

Compte de Pr

au 31 déce

	Budget 1942		Comptes 1942	
I. Administration				
1. Assemblée générale	5,500.—		6,272.05	
2. Comité	10,000.—		10,208.75	
3. Bureau	14,000.—		9,875.25	
4. Dépenses pour le personnel de Zurich :				
a. Traitements	220,000 —		214,153.85	
b. Assurance-accidents	3,000 —		2,450.75	
c. Assurance invalidité, vieillesse et décès :				
aa. Capital de couverture.	100,000.—		16,209.90	
bb. Primes	17,600.—		15,585.05	
d. Pensions	10,000.—		9,999.60	
e. Contributions à la Caisse de compensation	4,840.—		4,866.80	
5. Loyer et frais d'ameublement :				
a. Loyer et entretien des bureaux	29,450.—		27,400.60	
b. Mobilier	12,000.—		6,635.60	
c. Assurance combinée	250.—		203.05	
6. Matériel de bureau	15,000.—		11,579.40	
7. Ports, télégrammes et téléphone	25,000.—		18,320.90	
8. Bibliothèque	1,500.—		1,404.40	
9. Intérêts passifs, frais de finance	3,500.—		1,517.30	
10. Frais généraux	11,450.—		6,037.35	
11. Siège auxiliaire de Lausanne :				
a. Dépenses pour le personnel				
Traitements	33,000 —		26,196.60	
Assurance-accidents	400 —		289.65	
Assurance invalidité, vieillesse et décès :				
aa. Capital de couverture.	15,000.—		—.—	
bb. Primes	3,000.—		4,589.80	
Contribution à la Caisse de compensation	730.—		530.40	
b. Frais de loyer et de matériel	15,000.—	550,220.—	17,212.70	411,539.75
II. Agences et représentations				
12. Dépenses pour le personnel :				
a. Traitements	460,000.—		390,951.25	
b. Assurance-accidents.	6,000.—		2,919.45	
c. Assurance invalidité, vieillesse et décès :				
aa. Capital de couverture.	185,000.—		9,030.65	
bb. Primes	40,000.—		21,802.65	
d. Contribution à la Caisse de compensation	—.—		7,674.70	
13. Frais de loyer et de publicité	515,000.—		387,849.35	
14. Amortissement pour installations nouvelles et reprise de l'ancien inventaire	50,000.—		50,000.—	
14 ^a . Dépôt au fonds de rénovation des agences	—.—	1,256,000.—	50,000.—	920,228.05
III. Propagande				
15. Imprimés	200,000.—		102,719.45	
16. Film	120,000.—		85,951.35	
17. Photographie.	25,000.—		25,435.15	
18. Radio	15,000.—		6,591.—	
19. Conférences	20,000.—		18,164.65	
20. Expositions, foires, devantures.	100,000.—		89,982.35	
21. Propagande par la presse	250,000.—		273,151.40	
22. Organes de l'O.C.S.T.	60,000.—		89,554.70	
23. Frais de transport et de douane	30,000.—		28,937.55	
24. Congrès, voyages d'études, voyages d'affaires, frais de représentation	30,000.—		27,244.20	
25. Campagnes spéciales et imprévus	173,965.—	1,023,965.—	135,321.85	883,053.65
IV. Réserves pour la propagande d'après-guerre				
Solde en faveur du fonds de compensation		750,000.—		—.—
		—.—		179,786.85
	3,580,185.—			2,394,608.30

I. Cotisations annuelles	Budget 1942	Comptes 1942
Contribution fédérale :		
a. contribution fixe	2,500,000.—	1,100,000.—
b. contribution variable	126,875.—	132,472.50
Chemins de Fer Fédéraux	400,000.—	400,000.—
Direction Générale des PTT	250,000.—	250,000.—
Société suisse des hôteliers	30,000.—	30,000.—
Associations suisses	27,750.—	28,750.—
Argovie	4,750.—	4,900.—
Appenzell Rh.-Ext.	500.—	500.—
Appenzell Rh.-Int.	—.—	250.—
Bâle-Ville	7,100.—	7,225.—
Bâle-Campagne	750.—	750.—
Berne	48,850.—	45,600.—
Fribourg	1,250.—	2,060.—
Genève	10,000.—	10,000.—
Glaris	500.—	500.—
Grisons	23,100.—	21,850.—
Lucerne	11,050.—	10,550.—
Neuchâtel	2,000.—	2,300.—
St. Gall	3,600.—	4,100.—
Schaffhouse	1,250.—	1,750.—
Schwytz	1,350.—	1,850.—
Soleure	3,500.—	3,500.—
Tessin	12,500.—	12,500.—
Thurgovie	1,500.—	1,750.—
Unterwald		
Obwald	500.—	750.—
Nidwald	250.—	250.—
Uri	500.—	500.—
Vaud	20,000.—	20,000.—
Valais	3,750.—	3,750.—
Zoug	850.—	850.—
Zurich	36,600.—	36,300.—
	3,530,625.—	2,135,557.50
II. Allocations volontaires	3,260.—	4,023.—
III. Commissions provenant de transactions commerciales	40,000.—	77,577.70
IV. Cartes d'entrée provisoires	300.—	241.40
V. Intérêts actifs	1,000.—	477.70
VI. Recettes diverses	5,000.—	663.95
VII. Recettes extraordinaires	—.—	14,076.60
VIII. Retrait du fonds de compensation pour couvrir les postes encore ouverts de la propagande d'été 1941 et d'hiver 1941/42 *	—.—	161,990.45
	<u>3,580,185.—</u>	<u>2,394,608.30</u>

* Se répartit sur les positions suivantes de la page des dépenses :

pos. 15 : Imprimés	4,599.85
pos. 16 : Film	24,002.90
pos. 20 : Expositions, foires, devantures	3,391.95
pos. 21 : Propagande de presse	67,624.10
pos. 22 : Organes* de l'O.C.S.T.	40,442.50
pos. 23 : Actions spéciales et imprévus	21,929.15
	<u>161,990.45</u>

Actif
BILAN au 31 décembre 1942
Passif

I. Fonds liquides			
a. Caisse	1,448.65		
b. Chèques postaux	81,822.55		
c. Banques	24,983.75	108,254.95	
II. Avoirs			
a. Débiteurs	300,879.45		
b. Siège auxiliaire de Lausanne, agences et représentations	167,598.45		
c. Département des postes et chemins de fer (arrêté fédéral du 6 avril 1939 sur la création de possibilités de travail)	1,000,000.—		
d. CFF, Berne (Dépôt communauté de propagande OCST/PTT/CFF/OFT)	100,664.60		
e. Actifs transitoires	17,699.20	1,586,841.70	
III. Cotisations non encore encaissées			
a. Cotisations annuelles ordinaires	390,172.50		
b. Allocations volontaires	40.85	390,213.35	
IV. Mobilier (Val. d'ass. 130,000)			
a. Mobilier p.m.	1.—		
b. Bibliothèque, p.m.	1.—		
c. Photographie p.m.	1.—	3.—	
V. Pro Memoria			
a. Réserve de l'Administration fédérale des Finances (lettre du 15.9.42 à l'OFT)	1,400,000.—		
b. Fonds pour concours graphiques et littéraires.	135,302.05	1,535,302.05	
		3,620,615.05	

I. Dettes à court terme			
a. Créanciers	94,919.50		
b. Agences et représentations	10,184.50		
c. Passifs transitoires	42,880.05	147,984.05	
II. Ducroire			
a. pour cotisations non rentrées	23,500.—		
b. pour débiteurs douteux	9,775.15	33,275.15	
III. Réserves			
a. Réserve pour propagande touristique à l'après-guerre	1,000,000.—		
b. Réserve pour la reprise de l'inventaire des anciennes agences des CFF	200,000.—		
c. Fonds de rénovation des agences	50,000.—		
d. Fonds spécial pour la propagande à l'étranger tiré des disponibilités de la communauté de propagande OCST/PTT/CFF/OFT	100,664.60	1,350,664.60	
IV. Fonds de compensation			
Excédent de recettes 1941	535,592.80		
Retrait en 1942 pour couvrir les postes encore ouverts de la propagande d'été 1941 et d'hiver 1941/1942	161,990.45		
	373,602.35		
Excédent de recettes 1942	179,786.85	553,389.20	
V. Pro Memoria			
a. Réserve de la Confédération pour propagande touristique d'après-guerre	1,400,000.—		
b. Réserve p ^r concours graphiques et littéraires.	135,302.05	1,535,302.05	
		3,620,615.05	

FONDS POUR CONCOURS GRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES

Etat de fortune au 31 décembre 1942

Actif

Passif

Avoir en banque :

Société de Banque Suisse, Zurich	
Compte de dépôt	20,000.—
Société de Banque Suisse, Zurich	
Compte d'ordre	65,025.—*
Banque Fédérale S.A., Zurich	5,258.40*

Titres :

Fr. 40,000.— bons de caisse 2 ½ %	
Banque Cantonale, Zurich	40,000.—

Avoir auprès de l'O.C.S.T. 5,018.65

Report s. le compte de profits et pertes 72.—

135,374.05

Fortune lors du placement de fonds . . 135,374.05

135,374.05

*) Les sommes déposées dans ces deux banques ont été placées entretemps comme suit :

30,000.— obl. 2 ½ % du Crédit Suisse

30,000.— emprunt 4 % CFF 1931

Profits et Pertes au 31 décembre 1942

Dépenses

Recettes

Timbre fédéral sur achat de Fr. 40,000.—	
de bons de caisse Banque Cantonale	
de Zurich	72.—

Report de l'état de fortune 72.—